



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 107701

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les maladies orphelines. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de renforcer les recherches destinées à mieux traiter celles-ci.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan national « Maladies rares 2005-2008 », des mesures de soutien de la recherche en faveur des malades rares sont mises en place. Un effort particulier a été fait par les pouvoirs publics afin de promouvoir la recherche médicale sur les maladies rares. Un appel d'offres à projets de recherche a été lancé par le GIS - institut des maladies rares, en lien avec l'agence nationale pour la recherche (ANR) et avec le soutien du ministère de la santé et des solidarités. Financé à hauteur de 5 millions d'euros en 2005, cet appel d'offres a permis de soutenir trente-cinq projets de recherche dans le domaine de la recherche fondamentale, de la recherche clinique et thérapeutique. En 2006, un appel d'offres a été lancé avec un financement public de plus de 8,5 millions d'euros. L'ANR finance également des projets de recherche dans le cadre d'appels annuels à projets de recherche dans les domaines de la physiopathologie des maladies et des neurosciences. Le programme de recherche clinique (PHRC), mis en place par le ministère de la santé, a permis, en 2005 de financer vingt-quatre projets de recherche clinique dans les maladies rares, notamment génétiques, avec un budget de 5 millions d'euros. Cet appel d'offres a été renouvelé en 2006 avec les mêmes financements pour poursuivre le soutien de la recherche clinique.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107701

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10994

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2500